



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Judi 29 Septembre 2022**

Nombre de membres en exercice : 61  
Nombre de membres présents : 46  
Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 5  
Nombre de membres excusés : 3  
Nombre de membres absents : 7

**Date de convocation :**  
**23 septembre 2022**

**Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :**

**11 OCT. 2022**

**et affichage le :**

**11 OCT. 2022**

**7 - Finances Locales**  
**7.5 - Subventions**

**Objet : Ecole de Production Normande Industrie Textile et de la Mode (EPN.ITM) : Attribution d'une subvention**

L'an 2022, le 29 septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 23 septembre 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 23 septembre 2022.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X		X : M. Jean ELISABETH		
Mme Nathalie BOUILLARD					
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY	X				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL					X
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY					X
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X : M. Didier DUCHEMIN	
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS				X	
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART				X : M. Jean-Paul ANGENEAU	
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY				X : Mme Valérie OLLIVIER	
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X : M. Gilles MALOISEL	

<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>7</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>46</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>51</b>		

**Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

En avril dernier, l'association Ecole de Production Normande Industrie Textile et de la Mode (EPN.ITM) s'est constituée en vue de porter le projet de création de cette structure de formation destinée à un public de jeunes de 15 à 18 ans.

L'ouverture projetée de cette école à la rentrée 2023 nécessite, en amont, la conduite d'une étude de faisabilité pour laquelle l'association vient de recruter une Cheffe de projet.

Or, si les coûts induits par cette étude vont être accompagnés par la subvention de la Banque des Territoires, dans le cadre de l'Appel à Projet Ecole de production pour lequel l'Intercom de la Vire au Noireau est lauréate, un décalage existe entre les échéances de versement de la subvention et l'immédiateté des besoins liés à l'enclenchement du travail d'analyse de la faisabilité du projet et à l'échéance proche d'ouverture.

Aussi, afin d'aider l'association dans cette période transitoire, une subvention exceptionnelle de 2 000 € pourrait être versée à l'EPN.ITM.

**Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire, réunie le 7 septembre 2022 et du Bureau communautaire, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association EPN.ITM.**

***NB :*** Pour l'examen de ce point, et dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », M. Marc ANDREU SABATER, Mme Annie ROSSI, et M. Lucien BAZIN, siégeant au sein des diverses instances de l'association en qualité de membres titulaires ou suppléants, indiquent ne pas prendre part au vote ni directement ni par l'intermédiaire d'un pouvoir.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance  
M. Corentin GOETHALS

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER


